

• (2010)

Monsieur l'Orateur, après examen, on découvre qu'au moins la moitié des changements apportés pour garantir la qualité et la conformité du produit n'ont pas été faits pour plaire à l'acheteur ou au producteur, mais visaient plutôt à mettre au point un produit qui pourrait franchir sans heurt toutes les étapes de l'emballage, de l'éviscération ou de l'étalage dans les magasins. Ces changements avaient pour but de faciliter ces étapes et de permettre aux conditionneurs ou aux détaillants de réaliser plus facilement de gros bénéfices avec le moins d'efforts.

Des voix: Bravo!

M. Gleave: Maints changements ont eu cette raison pour origine. Dans de nombreux cas, le consommateur n'en a bénéficié que fortuitement, et dans d'autres cas, c'est l'agriculteur qui a dû payer le prix de ces nouveaux règlements ou contrôles. L'industrie laitière en est l'exemple vivant. Elle était en si mauvais état qu'il a fallu créer la Commission canadienne du lait pour la réglementer. Sans elle, la production de lait n'aurait pas répondu aux besoins de la population canadienne; et même maintenant, les producteurs de crème n'ont pas pu répondre à nos besoins à cause de ces règlements stricts et il nous a fallu importer du beurre au cours des trois dernières années tout comme nous devons encore le faire cette année.

L'autre jour le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit à la Chambre qu'il envisagerait la situation avec sérénité, que nous nous trouvions en très bonne posture. Ce pays est une des nations occidentales les plus riches en ressources agricoles et pourtant le fait que nous ne produisons pas assez de beurre pour notre propre population rend le ministre de l'Agriculture heureux! Cette situation s'est développée aux dépens de l'agriculteur et du consommateur et, au cours de ce même processus, le contrôle de certains secteurs de notre agriculture a été remis à des sociétés multinationales pour lesquelles le consommateur ou le producteur n'existe pas.

Des voix: Bravo!

M. Gleave: Comme nous le savons, la compagnie Kraft est passée du 32^e au 28^e rang parmi les plus grandes sociétés de l'Amérique du Nord. L'an dernier, ses profits ont dépassé 82 millions de dollars et elle fait affaire dans de nombreux pays du monde. L'été dernier, le comité permanent de l'agriculture tentait de trouver pourquoi au moins une fromagerie et peut-être plus ne pouvait obtenir suffisamment de lait pour fabriquer du fromage et à cette fin, il a fait comparaître la Commission canadienne du lait. Cette fromagerie a été forcée de fermer, mais en même temps le prix du fromage montait en flèche. Cet état de choses fait partie de la réglementation qui s'exerce par rapport à la distribution des produits alimentaires au sein de notre société.

Il y a quelques années, nous avions un surplus de céréales, mais nous n'en avons plus à l'heure actuelle. Il faudrait se rendre compte de certaines choses lorsque nous abordons la question des prix alimentaires. La première est que l'époque des terres arables à coût modique est révolue au Canada et qu'il en sera aussi bientôt de même de la main-d'œuvre à bon marché. La Chambre peut calculer ce que cela signifie en ce qui concerne la question des denrées peu coûteuses. Cette année il y a une pénurie de céréales, surtout de riz, dans le monde entier. Dans certains cas, elle provient de sécheresse ou d'inondations

Denrées alimentaires—Comité

dans les régions productrices de riz, mais nous ne pouvons pas continuer de compter sur cette aubaine. Monsieur l'Orateur, il nous faudra protéger notre terre et ceux qui la cultivent, sans quoi une exploitation inconsidérée des habitants ou de la terre aura des conséquences bien trop lourdes pour notre société.

Si le comité permanent que nous projetons peut bien faire comprendre cette vérité aux Canadiens, il aura réalisé quelque chose. S'il peut aussi signaler aux consommateurs canadiens les facteurs des coûts exagérés des aliments, ce sera encore une contribution importante. Nous parviendrons peut-être aussi à éliminer certains obstacles entre consommateur et producteur, tant pour le prix que pour le produit. Si nous le pouvons, monsieur l'Orateur, nous aurons réalisé quelque chose.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Le vote porte sur le sous-amendement à l'amendement. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur: En conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui, le vote sur le sous-amendement est différé jusqu'à demain immédiatement après la période des questions orales.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): C'est la première fois, monsieur l'Orateur, que j'ai l'occasion au cours de la présente législature de participer à un débat. J'aimerais me montrer très bref au début de mes remarques et dans tous les beaux éloges qu'on a faits à votre endroit je voudrais en ajouter un qui vient de moi. Non seulement vous faites preuve d'une grande impartialité, monsieur l'Orateur, mais le secret de votre compétence c'est, je pense, votre habileté à comprendre le comportement humain et votre sens de l'humour qui peut maintenir la Chambre en équilibre même lorsque parle le député de Calgary-Nord.

Nous débattons encore la motion tendant à établir un comité spécial chargé d'enquêter sur les prix des denrées alimentaires. Voici le premier alinéa de la motion:

• (2020)

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Une autre motion ayant été adoptée à cet effet, l'autre endroit ne sera pas représenté au sein du comité. J'amorcerai mes observations en signalant mon intention de proposer, à la fin de mon discours, un autre amendement tendant à réduire le nombre des membres du comité de 20 à 19. Je proposerai que le chiffre 20 à la première ligne du deuxième alinéa soit remplacé par le chiffre 19. Je le ferai afin que ce comité soit conforme à la pratique établie pour la présente législature selon laquelle tous les comités permanents de la Chambre doivent compter huit repré-